



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
**8 Juin 2004**

## **NOTE IMPORTANTE POUR LES NÉGOCIATEURS DE CONTRATS À TERME**

### **FERMETURE À 13 HEURES LE 11 JUIN 2004 POUR CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT**

Bourse de Montréal Inc. désire informer les intervenants de marché qu'il y aura une fermeture avancée à 13 h (heure de Montréal) le **vendredi 11 juin 2004** pour la négociation des contrats suivants : contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX), contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans et de deux ans (CGB et CGZ) ainsi que des contrats à terme de 30 jours sur le taux Repo à un jour (ONX).

**La décision de fermer plus tôt les marchés à terme canadiens est prise en raison de la fermeture des marchés américains ce jour-là.**

Veillez aussi noter que lorsqu'il y a fermeture avancée des contrats à terme sur taux d'intérêt (à 13h), la **session de négociation restreinte** se termine trente (30) minutes après la fermeture de la session principale, plutôt que soixante (60) minutes après la fermeture lors des sessions régulières.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, au 1-888-693-6366 ou (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, affaires juridiques et Secrétaire générale

Circulaire no. : 082-2004